



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2867
9 juin 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2867e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 9 juin 1989, à 11 heures

Président : M. PICKERING

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. FORTIER
M. YU Mengjia
M. PEÑALOSA
M. HAGOSS
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

M. BIRCH
Mme DIALLO

M. BELONOGOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 31 MAI 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20662)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de Bahreïn, du Bangladesh, de Cuba, du Yémen démocratique, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Yémen et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Roshan-Rawaan (Afghanistan), M. Al-Shakar (Bahreïn), M. Mohiuddin (Bangladesh), Mme Florez Prida (Cuba), M. Al-Alfi (Yémen démocratique), M. Badawi (Egypte), M. Kutschan (République démocratique allemande), M. Bein (Israël), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Kagami (Japon), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Ghezal (Tunisie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Sallam (Yémen) et M. Tsokodayi (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre accession au poste important de Président du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que votre expérience professionnelle et vos talents diplomatiques vous permettront de diriger avec efficacité les travaux du Conseil au mois de juin.

M. Belonogov (URSS)

Je voudrais également exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, sir Crispin Tickell, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, tant pour son grand professionnalisme que pour sa compétence à la direction des travaux du Conseil au mois de mai.

Aujourd'hui, nous voyons tous s'accélérer la tendance générale à la création d'un nouveau système de relations mondiales et régionales. L'un de ses traits caractéristiques est l'intensification des efforts déployés par les Nations Unies pour trouver les moyens de débloquer les situations de conflit et de les régler de façon pratique. A cette étape importante, aucune région du monde ne doit rester à l'écart du processus d'assainissement du climat international. Malheureusement, il n'y a pas de progrès sensible dans le dénouement de la crise du Moyen-Orient - qui est l'une des plus anciennes et des plus difficiles. Le fait que la question clef de Palestine n'est pas résolue a accru les souffrances du peuple palestinien, et cela exige que des efforts de paix immédiats et efficaces soient déployés par la communauté internationale.

Les faits dont disposent les Nations Unies, notamment ceux qui ont été présentés par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Terzi, témoignent d'une nouvelle escalade de la violence perpétrée par les autorités d'occupation israéliennes contre la population civile; il en résulte un grand nombre de victimes parmi les Palestiniens.

Je ne vais pas énumérer les nombreux témoignages et chiffres qui figurent, entre autres, dans le document S/20668 du Conseil de sécurité en date du 2 juin 1989. Je voudrais seulement attirer l'attention du Conseil sur un fait particulièrement inquiétant. Je veux parler des actes de répression systématiques et soigneusement planifiés des autorités d'occupation, notamment contre la jeunesse palestinienne. Le nombre des victimes parmi les enfants palestiniens augmente. Les écoles de la Rive occidentales sont fermées. Il est évident que cette tentative de susciter la peur chez les jeunes Palestiniens menace l'avenir de toute une génération.

Pourquoi? cela est évident.

En février dernier, le Conseil de sécurité a déjà examiné la situation sur la Rive occidentale et à Gaza. Cependant, étant donné la position négative adoptée par l'un de ses membres permanents, le Conseil n'a pas pu prendre de décision qui aurait eu pour but d'inciter Israël à cesser ses actes illégaux dans cette région.

Il y a un peu plus d'un mois, la communauté internationale s'est indignée devant la répression exercée dans le village palestinien de Najalín. Dans sa résolution 43/233, adoptée à une majorité écrasante, l'Assemblée générale a une fois de plus condamné la politique et les pratiques d'Israël dans les territoires occupés et demandé au Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation dans les territoires palestiniens occupés, en vue d'envisager l'adoption des mesures nécessaires pour assurer la protection internationale des habitants palestiniens.

Nous sommes convaincus que la tragédie des Palestiniens est la tragédie de tous les peuples qui vivent au Moyen-Orient. La solution du problème doit passer par un règlement d'ensemble.

La délégation soviétique estime qu'il existe aujourd'hui, dans la région, des conditions favorables susceptibles de nous rapprocher de la paix. Un consensus très large s'est dégagé en faveur de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Et ce n'est certes pas par hasard que la communauté internationale se rallie à cette idée. C'est d'abord dû à l'héroïsme et à la fermeté de la population palestinienne de la Rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza, qui, depuis déjà un an et demi, poursuit un soulèvement courageux et pacifique contre l'occupation israélienne. Tout aussi important est le fait que l'Intifada jouit du plein appui des peuples arabes, des Etats socialistes, des Etats non alignés et de l'opinion publique tant à l'Ouest qu'à l'Est.

La politique constructive et pondérée menée par l'Organisation de libération de la Palestine, qui a imprimé un nouvel élan à l'activité politique touchant le problème d'un règlement, favorise un rapprochement vers la paix.

Cela étant, la pierre de touche continue d'être la politique inflexible d'Israël, qui a conduit le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Soviet suprême de l'URSS, Mikhaïl Sergueevitch Gorbatchev, à déclarer dans son message adressé au Roi Hassan II du Maroc, à l'occasion du Sommet arabe extraordinaire :

"Bien que la locomotive d'un règlement siffle, elle n'a pas encore démarré."

M. Belonogov (URSS)

Nous lançons un nouvel appel au Gouvernement d'Israël pour qu'il réexamine sa position négative et s'associe aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue de trouver un règlement d'ensemble au conflit du Moyen-Orient, notamment à la question qui en est au coeur, celle de Palestine.

Une conférence internationale sur le Moyen-Orient, en tant que mécanisme universel susceptible de débloquer le conflit arabo-israélien, permettrait d'appliquer dans la pratique le principe de l'équilibre des intérêts de toutes les parties, en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans la même mesure que ce droit est garanti à Israël, en rendant aux Arabes leurs terres occupées sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et en garantissant à tous les peuples et gouvernements du Moyen-Orient la possibilité de vivre dans des conditions de paix et de sécurité.

Les propositions soviétiques présentées dans le but d'apporter une coopération constructive à la prompt convocation de la conférence sont bien connues. Les possibilités de paix qu'offre le Conseil de sécurité y occupent une place centrale. A cet égard, nous avons proposé, entre autres, l'organisation d'une réunion extraordinaire du Conseil au niveau des ministres des affaires étrangères. Nous sommes toujours saisis de cette proposition. Il serait également important de lancer un dialogue multilatéral et bilatéral entre les parties intéressées, dialogue qui serait mené directement ou indirectement par le biais de médiateurs. Tout en demandant à d'autres de participer à un tel dialogue, nous avons, quant à nous, l'intention d'entamer un vaste et constructif échange de vues avec toutes les parties. Il importe, à notre avis, que nous construisions ensemble la voie devant conduire à un règlement par des actions collectives et par le dialogue et en étendant les domaines de compréhension mutuelle.

Les pays non alignés membres du Conseil de sécurité ont soumis un projet de résolution qui tient compte de la nécessité urgente d'adopter des mesures pour mettre un terme à la terreur et à l'expulsion des civils palestiniens des territoires occupés, pour garantir le respect par Israël de la Convention de Genève de 1949 et pour protéger les civils palestiniens dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. Ce projet de résolution est un projet humanitaire : il est soigneusement équilibré et il s'agit d'un compromis. La délégation de l'Union soviétique l'appuiera.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous savons que vos qualités personnelles et votre expérience vous qualifient tout particulièrement pour diriger les travaux du Conseil de sécurité, et nous vous souhaitons tout le succès possible dans cette tâche.

En même temps, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier sir Crispin Tickell, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mai.

Les débats sur la situation de la population civile dans les territoires occupés par Israël ont tendance à être répétitifs. Nous avons déjà entendu la plupart des arguments. Mais que les débats soient répétitifs ou non, la situation doit toujours être examinée avec le même sérieux et la même attention.

Il existe, apparemment, un accord entre les autorités israéliennes, les Palestiniens et d'autres parties intéressées, sur une chose au moins : la poursuite de la situation actuelle est insoutenable et un changement s'impose.

Les dirigeants d'Israël savent de par leur propre expérience que la répression ne sert à rien lorsqu'elle s'exerce contre un peuple qui poursuit un objectif commun et qui est animé d'une conscience nationale commune. Parmi ceux qui participent au soulèvement contre l'occupation, beaucoup sont nés sous l'occupation. La volonté et la fierté de ces jeunes Palestiniens se sont accrues sous la pression. Les mesures de répression ont renforcé leur esprit de résistance. Les méthodes employées jusqu'à présent par la puissance occupante n'ont donc pas réussi à mater le soulèvement. Il est pas réaliste de s'attendre à ce que les actes de défi et de protestation cessent d'eux-mêmes.

M. Tornudd (Finlande)

Ce qu'il faut, donc, ce sont des initiatives hardies de la part de la puissance occupante. Elles sont urgentes et devraient indiquer la voie permettant de sortir de la situation actuelle : le bien-être et la sécurité de la population sous occupation sont en jeu. Indirectement tout au moins, le bien-être moral et physique du peuple israélien tout entier est en jeu. Les politiques et les pratiques actuelles d'Israël dans les territoires occupés ne vont pas dans la bonne direction.

Les droits de l'homme appartiennent à tout le monde, mais outre les droits de l'homme universels, il existe des principes spécifiques concernant la protection des personnes civiles sous occupation. Assurer le plein respect de ces principes, tels que définis dans la Convention de Genève pertinente, est l'une des premières mesures nécessaires.

Il est évident que tout le monde comprend que l'occupation ne va pas prendre fin du jour au lendemain. Les Palestiniens ont besoin de possibilités et de débouchés pour les activités économiques, éducatives, culturelles et politiques avant même que l'occupation ne prenne fin. Les Israéliens et les Palestiniens vivront toujours en voisins, les voisins les plus proches. Faire de l'amertume, de la haine et de la guerre les traits dominants de la conscience nationale des Palestiniens ne sert les intérêts de personne, et encore moins ceux d'Israël. La violence, d'où qu'elle provienne, est inacceptable. Mais les Palestiniens devraient se voir offrir des motivations positives au lieu d'avoir à faire face au couvre-feu, à la fermeture d'écoles et aux fusillades.

A ce propos, le rôle des colons israéliens dans les territoires occupés mérite une attention particulière. Nous pensons que les colonies de peuplement israéliennes dans ces territoires sont une violation flagrante du droit international et ne servent qu'à augmenter les tensions. Toutefois, tant que les colonies de peuplement existeront, on devrait pouvoir s'attendre à ce que les colons abordent leurs voisins arabes avec humilité et respect. Il nous semble que la seule attitude qui puisse contribuer à jeter les bases d'un meilleur avenir à long terme serait une volonté sincère d'établir la confiance et des liens de coopération amicale entre Israéliens et Palestiniens.

Plusieurs mesures susceptibles d'assurer la protection internationale des civils palestiniens sous occupation ont déjà été analysées dans le rapport du Secrétaire général présenté au Conseil de sécurité en janvier 1988. Leur application semble surtout dépendre de l'assentiment et de la collaboration d'Israël, puissance occupante.

M. Tornudd (Finlande)

Mon pays n'était pas membre du Conseil de sécurité lorsque ce rapport a été examiné. Je profite donc de cette occasion pour dire que nous appuions ses conclusions, que nous considérons comme étant toujours valides et applicables à l'heure actuelle. Nous espérons notamment que les activités du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'accroîtront encore et recevront un appui supplémentaire. Nous pensons aussi qu'il importerait qu'à l'avenir le Secrétaire général nous fasse parvenir d'autres rapports sur la situation dans les territoires occupés.

Le but doit être de donner aux Palestiniens les moyens d'exprimer avec dignité leur propre volonté d'autodétermination et, ce faisant, de s'engager sur la voie menant à la fin de l'occupation et à un règlement juste, durable et global. Un accord sur les principes d'un règlement global est une nécessité pressante. A notre avis, ces principes comprennent le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et la reconnaissance du peuple palestinien à l'autodétermination. Une conférence internationale tenue sous les auspices des Nations Unies et à laquelle le peuple palestinien serait pleinement représenté semble être encore le meilleur moyen d'arriver à un règlement durable du conflit du Moyen-Orient.

Le facteur décisif serait l'ouverture d'un processus de négociation sans préalables de quelque côté que ce soit.

Nous restons ouverts quant à la façon d'assurer la participation représentative des Palestiniens au processus de paix. Etant donné qu'elle est la seule organisation qui jouisse d'un large appui auprès de la population palestinienne, il est évident que l'Organisation de libération de la Palestine devra être représentée. Il devrait également être possible d'envisager des arrangements complémentaires pour l'élection de représentants, par exemple par des élections dans les territoires occupés, si les parties intéressées parviennent à s'entendre là-dessus.

Qu'il me soit permis une fois de plus de souligner que ce qu'il faut maintenant, en présence d'une situation qui ne fait qu'empirer, ce sont des initiatives hardies et novatrices. Nous ne pensons pas que la situation doive empirer avant de s'améliorer. Tant les Israéliens que les Palestiniens doivent se voir offrir de nouvelles options, de nouvelles directions, et nous croyons que l'on peut prendre l'initiative.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, à vous adresser nos félicitations pour l'accession des Etats-Unis à la présidence de notre conseil pendant le mois de juin.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements à sir Crispin Tickell, Représentant permanent du Royaume-Uni, qui a présidé nos travaux pendant le mois de mai.

Mon pays estime que la poursuite des affrontements en Cisjordanie et à Gaza et la gravité toute particulière des plus récents sont véritablement alarmantes. A la répression conduite par les forces d'occupation dans ces territoires - qui a continué de faire de nombreuses victimes, parmi lesquelles des adolescents et de jeunes enfants - se sont ajoutées, au cours des derniers jours, les attaques répétées menées par des colons israéliens contre des villages palestiniens. Ces attaques, qui marquent un degré supplémentaire dans l'engrenage de la violence, sont particulièrement inquiétantes.

Notre conseil, qui n'a pas été en mesure de s'exprimer depuis le 26 août 1968 sur la situation tragique, pourtant connue de tous, qui prévaut dans les territoires occupés, ne saurait rester indifférent à ces événements. La France n'a pour sa part cessé de dénoncer la violence, qui ne peut qu'aviver les rancoeurs et le désespoir parmi des populations appelées à vivre ensemble. Les autorités françaises sont intervenues à maintes reprises auprès des autorités israéliennes ainsi que dans diverses enceintes, dont notre conseil, pour appeler Israël à reconsidérer d'urgence sa politique dans les territoires occupés et à se conformer à la quatrième Convention de Genève, qui lui fait obligation d'assurer - en tant que puissance occupante - la protection et la sécurité des populations dans ces territoires.

Il est grand temps que cessent les affrontements, que s'apaisent les tensions et que prévalent enfin le dialogue et la négociation.

Des perspectives porteuses d'espoir se sont fait jour au cours de ces derniers mois. Il convient de s'en féliciter et de les encourager.

Ce n'est qu'à travers la reconnaissance mutuelle de leurs droits et de leurs aspirations respectifs que Palestiniens et Israéliens pourront établir les fondements d'une paix réelle et durable. Celle-ci devra assurer le droit d'Israël

M. Blanc (France)

à vivre dans des frontières sûres et reconnues et le droit des Palestiniens à disposer d'une patrie afin d'y édifier les structures de leur choix.

La France, pour ce qui la concerne, ne ménage pas ses efforts, comme chacun le sait, pour favoriser les progrès vers un règlement fondé sur ces principes.

M. Blanc (France)

La communauté internationale a des responsabilités à cet égard. Elle doit en prendre la mesure et les assumer. Il est plus que jamais nécessaire qu'avec les différentes parties directement intéressées les membres permanents du Conseil de sécurité entreprennent de préparer le terrain pour une conférence internationale de paix traitant de l'ensemble des aspects du conflit et à laquelle tous les acteurs seraient conviés à participer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour ma délégation de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Votre sagesse et votre connaissance des problèmes dont nous sommes saisis seront précieuses pour le Conseil et nous sommes heureux de travailler avec vous.

Il y a quelques mois seulement, en février, nous avons eu un débat approfondi sur les territoires occupés. Nous déplorons que la situation sur le terrain ne se soit pas améliorée et d'avoir à nous pencher à nouveau sur le triste sort de la population palestinienne.

Mon gouvernement appuie bien sûr toutes les initiatives en vue d'une rapide solution négociée au conflit entre Israël et les Palestiniens s'inscrivant dans le cadre d'un règlement d'ensemble, juste et durable, du conflit arabo-israélien.

Nous connaissons tous les dangers qu'il y a à laisser la violence se poursuivre dans les territoires occupés et en Israël même. La violence engendre la violence. J'ai trouvé encourageant d'entendre le Représentant permanent d'Israël répéter hier matin que son gouvernement est opposé à tous les actes de violence et estime que nul, Juif ou Arabe, n'a le droit de se faire justice soi-même.

Il importe plus que jamais que les deux parties entament des négociations directes pour ouvrir la voie à un règlement d'ensemble. A ce propos, nous nous félicitons sans équivoque que l'Organisation de libération de la Palestine ait déclaré son attachement à la paix avec Israël. Le Gouvernement israélien a récemment fait des propositions concernant la tenue d'élections dans les territoires occupés. C'est un pas en avant. Mais nous insistons sur l'importance d'une promesse claire d'Israël de progresser vers les négociations et une solution fondée sur le concept de territoires en échange de la paix, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Selon nous, des

M. Birch (Royaume-Uni)

événements encourageants se sont produits ces six derniers mois dans le domaine politique, et nous aimerions voir des efforts urgents supplémentaires pour tirer parti de ces nouvelles possibilités. Dans l'intervalle, nous continuons à manifester notre grave inquiétude face à la politique et aux pratiques d'Israël dans les territoires occupés.

Le Représentant permanent d'Israël nous a rappelé hier le terrible bilan en vies humaines, arabes et juives, de ce tragique conflit au fil des années. Il faut ajouter à cela le prix moral qu'Israël doit payer pour ses pratiques dans les territoires occupés, que la communauté internationale déplore au plus haut point. Elles ne conviennent pas à un Etat fondé, après tant de souffrances endurées par son peuple, sur des principes humanitaires et démocratiques. De plus en plus de gens en Israël, et parmi ceux qui appuient Israël dans le monde, s'élèvent contre les méfaits commis dans les territoires occupés. Le représentant d'Israël a qualifié de "futile" notre débat. C'est se tromper gravement sur la volonté internationale et humanitaire.

En fait, ma délégation se félicite que le Conseil ait une fois de plus été prié d'examiner la situation de la population des territoires occupés à la lumière des actes répétés de la puissance occupante qui non seulement se sont soldés par un lourd bilan de morts et de blessés, mais ont également causé d'énormes problèmes économiques et sociaux. J'attire tout particulièrement l'attention sur les effets néfastes, sur la Rive occidentale, de la fermeture générale des écoles, y compris des écoles primaires, qui a déjà eu de graves conséquences sur l'éducation d'une génération entière d'enfants palestiniens. Les 12 membres de la Communauté européenne ont déjà fait une déclaration à ce propos le 31 mai.

Ma délégation se félicite de voir que les orateurs qui ont pris la parole au cours du débat se sont surtout concentrés sur la nécessité d'adopter des mesures pour protéger la population sous occupation. Nous partageons leur préoccupation et nous espérons que le Conseil examinera d'urgence les mesures qu'il pourrait prendre.

En même temps, nous lançons un appel à Israël, Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève, pour qu'il respecte ses obligations de puissance occupante, y compris l'obligation de traiter, en tout temps avec humanité, la population des territoires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, alors que nous entamons un nouveau mois extrêmement actif au Conseil de sécurité, de dire tout d'abord combien nous nous félicitons que vous en assumiez la présidence en juin. Votre réputation de diplomate expérimenté, compétent et consciencieux a précédé votre arrivée dans cette instance. Ma délégation est convaincue que votre conduite des travaux du Conseil sera magistrale.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, notre collègue sir Crispin Tickell, pour son dévouement et son efficacité à la présidence du Conseil pendant le mois de mai.

Les violations continues des droits de l'homme des habitants des territoires occupés demeurent un grave sujet de préoccupation pour le Gouvernement et le peuple canadiens. Les informations dont dispose mon gouvernement attestent d'une nouvelle et peut-être très grave recrudescence de la violence sur la Rive occidentale et à Gaza. A Gaza, notamment, les nouvelles mesures qui ont été prises pour contrôler le mouvement des personnes, comme les couvre-feux répétés, créent une situation que le moindre incident peut faire exploser. Sur la Rive occidentale, la violence des bandes de justiciers organisées par les colons risque de conduire à un bain de sang généralisé entre civils, qui a été évité de justesse jusqu'ici.

Mon gouvernement, qui continue de critiquer nombre des aspects de la politique visant à réprimer le soulèvement dans les territoires occupés, félicite les autorités israéliennes de s'opposer aux justiciers et les incite vivement à continuer d'empêcher les colons d'attaquer les populations locales.

Le Canada reste très préoccupé par la fermeture prolongée des écoles. Les enfants des territoires occupés, notamment ceux qui se trouvent dans les camps de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont été privés d'une deuxième année scolaire. Les demandes de distribution de matériel pédagogique en dehors des écoles ont été refusées. La scolarité est essentielle pour donner un sentiment d'espoir en l'avenir, et nous renouvelons la demande que nous avons faite en privé aux autorités israéliennes pour qu'elles réexaminent de toute urgence leurs décisions à cet égard.

Dans la situation actuelle, rien ne serait plus bénéfique que l'application à la Rive occidentale et à Gaza de la quatrième Convention de Genève, instrument du droit international qui s'applique aux situations d'occupation militaire. La reconnaissance de la Convention et le respect de ses dispositions sont nécessaires si l'on veut créer un climat où les négociations entre les parties pourraient produire rapidement des résultats.

M. Fortier (Canada)

Les déclarations faites par le Conseil national de Palestine en novembre 1988 et les déclarations faites ensuite par le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que la proposition présentée par le Gouvernement israélien d'organiser des élections libres et équitables dans les territoires occupés ont, au cours des sept derniers mois, donné l'espoir qu'une solution pacifique au différend arabo-Israélien peut être trouvée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous espérons que toutes les parties mettront à profit cette évolution positive pour établir un terrain d'entente entre elles.

Le Canada appuie tous les efforts tentés pour édifier la paix dans cette région troublée et, à cette fin, est fermement convaincu que tous actes qui violent les droits de l'homme ou qui ne contribuent pas à la création d'une atmosphère de confiance mutuelle et de bonne volonté doivent être évités. Nous espérons que le présent débat contribuera à la cause de la paix. Ma délégation votera pour le projet de résolution, tel qu'amendé, dont le Conseil est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que, grâce à votre talent diplomatique et à votre riche expérience, les travaux du Conseil au cours de ce mois aboutiront à des résultats positifs. Je voudrais également exprimer ma gratitude à sir Crispin Tickell, représentant du Royaume-Uni, dont la compétence à la direction des travaux du Conseil a permis à celui-ci de s'acquitter de sa lourde tâche au cours du mois dernier.

Depuis que l'Assemblée générale a examiné la question de Palestine à la reprise de sa session le 19 avril dernier, la situation ne s'est pas améliorée dans les territoires palestiniens occupés, mais s'est, au contraire, aggravée. La délégation chinoise estime que la communauté internationale ne doit pas permettre que cette grave situation persiste. La résolution 43/233 de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes doivent être respectées scrupuleusement et les mesures qui s'imposent doivent être prises pour protéger les civils palestiniens des territoires occupés. En outre, de nouveaux efforts doivent être faits pour régler la question de Palestine.

M. Yu Mengjia (Chine)

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont joué, ces dernières années, un rôle croissant dans le règlement des différends régionaux et la préservation de la paix mondiale. Ils devraient de même contribuer au règlement de la question de Palestine. Nous sommes convaincus que la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui reçoit l'appui d'un nombre de plus en plus grand de pays dans le monde entier, est un moyen approprié d'aboutir à un tel règlement. Le Sommet arabe extraordinaire, qui a eu lieu récemment, a une fois de plus entériné cette proposition.

La délégation chinoise continue de penser que la voie menant à un relâchement des tensions dans les territoires occupés et à la protection des civils palestiniens passe, en fin de compte, par le retrait d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 et par l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Partant de là, tous les pays du Moyen-Orient devraient jouir du droit à la sécurité et à l'existence. Nous continuerons de contribuer aux efforts déployés pour trouver un règlement juste de la question du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes chaleureuses et sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Votre longue expérience dans la diplomatie, votre connaissance particulière des problèmes du Moyen-Orient et vos qualités humaines que j'ai eu le plaisir de constater personnellement sont pour nous autant de gages que, sous votre présidence, cet auguste organe a toutes les chances d'atteindre ses objectifs de paix.

Nous rendons hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur sir Crispin Tickell, pour la manière habile et clairvoyante dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Notre reconnaissance va aussi à notre distingué Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la cause de la paix partout dans le monde et, en particulier, pour alléger les souffrances du peuple palestinien martyr.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Aujourd'hui, la gravité de la situation dans les territoires occupés de Palestine n'est plus à souligner. Les nombreux rapports du Secrétaire général, l'action incessante du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le rapport récent du Département d'Etat américain sur les violations des droits de l'homme en Palestine ont largement contribué à montrer la nature de la politique israélienne. Ils traduisent tous l'impérieuse nécessité de mettre un terme à cette situation intolérable. La dernière session de l'Assemblée générale, par l'adoption presque unanime de la résolution 43/176, a confirmé à nouveau que la manière la plus réaliste, et la seule acceptable, pour arriver à un règlement de la crise au Moyen-Orient, dont le problème palestinien constitue le coeur, est de convoquer sans tarder une conférence internationale à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties intéressées, y compris et en particulier l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

L'Intifada, déclenchée il y a 18 mois, constitue l'expression déterminée d'un peuple décidé à recouvrer ses droits inaliénables. Depuis son déclenchement, elle a amplement apporté la preuve que ni la répression aveugle ni les déportations ne parviendront à étouffer la volonté du peuple palestinien déterminé à recouvrer ses droits spoliés.

Les décisions historiques de la session d'Alger du Conseil national palestinien du 15 novembre dernier, en même temps qu'elles symbolisent cette aspiration, offrent également une alternative raisonnable au cycle de violence et de répression.

La modération et le sens des responsabilités, dont les dirigeants palestiniens ont fait preuve à cette occasion, ont clairement indiqué la voie à suivre. Le monde entier, à l'exception d'Israël, a salué leurs décisions et leurs initiatives.

C'est dans cette optique que l'ouverture du dialogue américano-palestinien depuis le 13 décembre 1988 a constitué un pas important et encourageant. Mon gouvernement s'est réjoui, à l'époque, de cette amorce de dialogue, confié du reste, côté américain, à un diplomate chevronné que nous avons eu le plaisir de connaître en Mauritanie. Nous apprécions la détermination américaine de poursuivre ces rencontres qui ne peuvent être que bénéfiques.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Nous sommes convaincus qu'aucune démarche ne peut être crédible aussi longtemps qu'elle ignore l'interlocuteur légitime, à savoir l'OLP.

Le Conseil est appelé encore une fois à se prononcer sur la détérioration constante de la situation en Palestine occupée.

La Mauritanie, qui n'a jamais failli à son devoir de solidarité vis-à-vis du peuple palestinien, espère vivement que le Conseil de sécurité déploiera des efforts efficaces contre la persistance des massacres et contre les nouvelles formes de répression, parmi lesquelles la profanation du Saint Coran et l'imposition aux Palestiniens des territoires occupés d'arborer un insigne d'identification.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

La communauté internationale ne peut plus assister, les bras croisés, à un génocide méthodique qui, depuis plus de 40 ans, à raison de 2 ou 3 morts par jour, vise l'élimination pure et simple de tout un peuple. Ceci est d'autant plus alarmant qu'il semble que maintenant ce ne sont plus seulement les soldats israéliens qui tirent, mais aussi des civils.

La situation au Moyen-Orient et en Palestine restera instable et dangereuse aussi longtemps qu'il ne sera pas mis un terme à la politique agressive d'Israël. Le Conseil, en vertu des responsabilités particulières qui lui incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit d'agir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des aimables paroles qu'il m'a adressées. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/20677. Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole avant le vote.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Etats-Unis.

Les Etats-Unis partagent entièrement la préoccupation des autres membres du Conseil concernant la situation dans les territoires occupés. Nous sommes profondément troublés par la poursuite de la violence et par les épreuves qu'elle impose à la population. Nous déplorons les effusions de sang dans les territoires occupés. Nous lançons de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de perpétrer des actes de violence. Nous lançons en particulier un appel au Gouvernement d'Israël pour qu'il utilise des méthodes pour maintenir l'ordre public dans les territoires occupés, qui ne fassent pas de victimes ni de blessés inutiles et n'imposent pas un trop lourd fardeau à l'ensemble de la population palestinienne.

L'escalade récente des actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre les Palestiniens sans armes est particulièrement troublante, comme l'est l'accroissement de la violence perpétrée par des Palestiniens contre d'autres Palestiniens soupçonnés de coopération avec les autorités israéliennes. Nous constatons avec une grande préoccupation l'augmentation récente des incursions transfrontière par des groupes palestiniens.

Le Président

Les Israéliens et les Palestiniens doivent tous deux s'efforcer de réduire les tensions et amorcer un dialogue constructif pour remplacer la confrontation. Les membres du Conseil le savent, les Etats-Unis ont entrepris activement des efforts à cette fin. Nous voulons mettre un terme à la violence, non seulement pour alléger la souffrance humaine mais également pour créer un climat dans lequel un processus de négociations puisse aboutir. Nous restons convaincus que le problème des territoires occupés peut être résolu uniquement grâce à un règlement négocié en vue d'une paix globale, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans sa déclaration du 22 mai devant le Comité des affaires publiques américano-israéliennes, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Baker, a clairement énoncé la façon dont les Etats-Unis abordent le processus de paix dans les territoires occupés et au Moyen-Orient. Il a réaffirmé les principes fondamentaux qui orientent notre politique dans la région. Compte tenu de ces principes, nous mettons l'accent sur la question pratique de savoir comment faire démarrer les négociations en vue d'une paix totale. En tant que première mesure pratique dans ce sens, nous pensons que des élections libres et justes dans les territoires occupés, dans le cadre d'un processus politique général, permettraient de faire un pas en avant.

A ce propos, nous nous félicitons de l'initiative du Gouvernement israélien, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire du côté israélien comme du côté palestinien pour étoffer cette initiative et définir les propositions israéliennes, et pour réduire les divergences de vues entre Israéliens et Palestiniens sur la façon dont ces élections devraient être conduites. Nous ne sous-estimons pas les difficultés de ce processus, mais cela ne doit pas nous empêcher d'essayer. Nous ne voyons aucune autre possibilité.

Au cours des années, les Etats-Unis ont instamment demandé à plusieurs reprises que lorsqu'il s'attaque au problème arabo-israélien, le Conseil de sécurité s'abstienne de rhétorique partielle, inutile et source de divisions. Nous avons insisté sur le fait que le Conseil de sécurité doit user de son autorité considérable pour atténuer les tensions et renforcer l'esprit de coopération et de confiance mutuelle dans la région. Nous regrettons, que, comme en d'autres occasions, le projet dont le Conseil est actuellement saisi n'ait pas permis d'atteindre cet objectif. Mon gouvernement a étudié très attentivement le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui et a proposé des amendements à ce texte qui, à notre avis, auraient été constructifs.

Il y a dans ce texte beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes d'accord. Par exemple, nous sommes d'accord sur le fait que la Convention de Genève de 1949 s'applique aux territoires occupés, et nous avons prié à plusieurs reprises Israël, en tant que puissante occupante, de respecter ses responsabilités aux termes de cette convention. Nous avons condamné publiquement les actes de colons qui se font eux-même justice. Nous avons également toujours affirmé que nous étions fermement opposés à l'expulsion de Palestiniens de ces territoires, car il s'agit d'une pratique qui n'est pas, à nos yeux, conforme à la Convention de Genève. Le Secrétaire d'Etat, M. Baker, dans sa récente déclaration, a demandé instamment que l'on rouvre les écoles dans les territoires occupés, et nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises au Gouvernement israélien directement.

Nous ne pouvons cependant pas appuyer ce texte, parce qu'il contient aussi des éléments inacceptables. Il n'est pas équilibré, car il condamne de façon générale les pratiques et la politique d'Israël, sans jamais faire référence à aucun des actes de violence grave commis par l'autre partie. Il semble ignorer le contexte politique et la sécurité dans les territoires occupés. Plus particulièrement, ce texte ne condamne pas la violence d'où qu'elle provienne; il n'affirme pas non plus que toutes les parties ont pour responsabilité de contribuer à réduire les tensions. Des principes aussi fondamentaux devraient être à la base de toutes les déclarations officielles sur la situation dans les territoires occupés émanant du Conseil, qui est chargé, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les Etats-Unis prennent au sérieux leur responsabilité en tant que membre du Conseil de sécurité. En examinant ce projet de résolution, je puis assurer le Conseil que nous avons été sensibles aux préoccupations des autres membres et de la communauté internationale, au sujet de la situation troublée existant dans les territoires occupés. Nous apprécions la position de ceux qui ont essayé d'inclure dans ce projet de résolution les principes clefs que je viens de mentionner.

En déterminant notre position, nous devons toutefois nous poser les questions suivantes : l'action proposée par le Conseil nous fait-elle progresser ou au contraire nuit-elle aux efforts en vue d'instaurer la paix dans la région? Contribue-t-elle à rapprocher les parties ou au contraire approfondit-elle les divisions actuelles? Met-elle en valeur le rôle du Conseil et des Nations Unies en général dans le processus de paix? Après mûre réflexion, nous devons à regret conclure que le projet de résolution dont le Conseil est saisi ne répond pas favorablement à ces questions. Les Etats-Unis vont par conséquent voter contre.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Nous sommes convaincus qu'aucune démarche ne peut être crédible aussi longtemps qu'elle ignore l'interlocuteur légitime, à savoir l'OLP.

Le Conseil est appelé encore une fois à se prononcer sur la détérioration constante de la situation en Palestine occupée.

La Mauritanie, qui n'a jamais failli à son devoir de solidarité vis-à-vis du peuple palestinien, espère vivement que le Conseil de sécurité déploiera des efforts efficaces contre la persistance des massacres et contre les nouvelles formes de répression, parmi lesquelles la profanation du Saint Coran et l'imposition aux Palestiniens des territoires occupés d'arborer un insigne d'identification.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

La communauté internationale ne peut plus assister, les bras croisés, à un génocide méthodique qui, depuis plus de 40 ans, à raison de 2 ou 3 morts par jour, vise l'élimination pure et simple de tout un peuple. Ceci est d'autant plus alarmant qu'il semble que maintenant ce ne sont plus seulement les soldats israéliens qui tirent, mais aussi des civils.

La situation au Moyen-Orient et en Palestine restera instable et dangereuse aussi longtemps qu'il ne sera pas mis un terme à la politique agressive d'Israël. Le Conseil, en vertu des responsabilités particulières qui lui incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit d'agir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des aimables paroles qu'il m'a adressées. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/20677. Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole avant le vote.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Etats-Unis.

Les Etats-Unis partagent entièrement la préoccupation des autres membres du Conseil concernant la situation dans les territoires occupés. Nous sommes profondément troublés par la poursuite de la violence et par les épreuves qu'elle impose à la population. Nous déplorons les effusions de sang dans les territoires occupés. Nous lançons de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de perpétrer des actes de violence. Nous lançons en particulier un appel au Gouvernement d'Israël pour qu'il utilise des méthodes pour maintenir l'ordre public dans les territoires occupés, qui ne fassent pas de victimes ni de blessés inutiles et n'imposent pas un trop lourd fardeau à l'ensemble de la population palestinienne.

L'escalade récente des actes de violence perpétrés par les colons israéliens contre les Palestiniens sans armes est particulièrement troublante, comme l'est l'accroissement de la violence perpétrée par des Palestiniens contre d'autres Palestiniens soupçonnés de coopération avec les autorités israéliennes. Nous constatons avec une grande préoccupation l'augmentation récente des incursions transfrontière par des groupes palestiniens.

M. Terzi (Palestine)

Quoiqu'il en soit, les Etats-Unis ont choisi de se singulariser et de se mettre en retrait par rapport à toute la communauté internationale. Nous espérons que la protection des Palestiniens sera assurée d'une façon ou d'une autre.

Des représentants ont dit qu'ils appréciaient ce que faisait Israël pour empêcher certains éléments de se faire justice eux-mêmes. Naturellement, nous apprécions cela aussi, mais la déclaration du représentant d'Israël est-elle suffisante?

On nous dit que, le 6 juin, le Président d'Israël a commué la peine de prison de trois membres d'un mouvement juif clandestin. Les colons qui avaient été emprisonnés à vie, en 1985, pour avoir tué quatre Palestiniens et commis d'autres crimes, ont vu leur peine commuée à 10 ans. La peine initiale était une condamnation à perpétuité, ensuite la peine a été commuée à 24 ans, puis à 15 ans et maintenant à 10 ans. Ces colons ont été reconnus coupables de meurtre, de tentative de meurtre, de possession illégale d'armes et d'appartenir à une organisation terroriste, organisation qui a attaqué le Collège islamique de Hébron avec des mitraillettes en 1984, tuant quatre étudiants et en blessant plus de 30 autres. C'est cette organisation qui est responsable de l'incident criminel au cours duquel deux maires de la Rive occidentale arabe ont été blessés avec des voitures piégées, en 1980, qui a placé des bombes dans 16 autobus arabes à l'est de Jérusalem et a essayé de détruire la mosquée Al-Aqsa.

Ce n'est pas en commuant les peines à 24 ans, puis 15 ans, puis 10 ans - peut-être jusqu'aux vacances prochaines puis les libérer - qu'on va décourager ces actes criminels. Lorsque les individus se font justice eux-mêmes, le Gouvernement, les responsables en Israël, doivent prendre des mesures pour empêcher que de tels crimes ne se reproduisent.

On nous parle non seulement de la réaction du Président de l'Etat mais également de celle des tribunaux. On nous dit qu'un certain Hani al-Shami essayait d'empêcher des soldats d'entrer chez lui, où des lanceurs de pierres avaient, semble-t-il, trouvé refuge. Selon la presse israélienne, il aurait été normal qu'on l'arrête aux fins d'interrogatoire, voire que l'on recoure à une certaine coercition physique. Mais, d'après le Jerusalem Post du 29 mai, al-Shami, au contraire, d'abord chez lui et ensuite dans le centre de détention des Forces israéliennes de défense à l'intérieur du camp, a été battu sauvagement, de façon prolongée, sur tout le corps. Un médecin, qui s'est retrouvé par la suite sur le

M. Terzi (Palestine)

banc des accusés, n'y a prêté aucune attention, et al-Shami en est mort. Quatre soldats et un médecin ont été traduits devant la justice. Ils ont tous été condamnés, mais que sont-ils devenus? Evidemment, il y a eu appel, et le tribunal les a acquittés. Pourquoi? Selon le tribunal, c'est parce que les juges ont maintenu qu'ils agissaient sur ordre.

M. Terzi (Palestine)

Si tout le monde devait être acquitté pour avoir obéi à des ordres de tuer, que se serait-il passé au procès de Nuremberg? Chacun aurait pu se défendre en disant : "J'ai reçu l'ordre de brûler ceux-ci et de tuer ceux-là". Depuis Nuremberg, au moins, la plaidoirie du "J'ai reçu des ordres" n'est plus acceptée. Ainsi, même le système judiciaire en Israël contribue à encourager de tels crimes. Pourtant, on nous dit que la population n'a pas le droit de se faire justice elle-même.

Dans sa déclaration, le représentant des Etats-Unis a dit que sa délégation a reçu un projet de résolution et a soumis quelques changements. Nous connaissons ces changements et nous en sommes pour le moins choqués. Nous sommes choqués parce que les Etats-Unis, pour la première fois, ont essayé d'éliminer l'expression "y compris Jérusalem" de la référence aux territoires occupés par Israël depuis 1967.

Les Etats-Unis ont-ils modifié leur position sur le statut de Jérusalem? Peut-être, car j'ai devant moi un accord en date du 18 janvier 1989, conclu entre le Gouvernement de l'Etat d'Israël et le Gouvernement des Etats-Unis, où l'on peut lire que "le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention de construire de nouvelles installations diplomatiques à Jérusalem". Cet accord, aux termes duquel les Etats-Unis construiront de nouvelles installations diplomatiques à Jérusalem, a été signé.

Cela nous inquiète vraiment. Les Etats-Unis ont-ils l'intention d'installer leur ambassade à Jérusalem en 1992, comme le dit cet accord? S'ils amorcent ce processus en éliminant la référence à Jérusalem du libellé du projet de résolution, il y a tout lieu de croire que les Etats-Unis ont effectivement cette intention.

Nous regrettons beaucoup que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à récolter les fruits des efforts déployés pendant des mois et des années. Nous sommes cependant convaincus que le débat contribuera à la cause de la paix. Nous n'avons pas de résolution, mais la conscience et la bonne volonté exprimées ici méritent la reconnaissance de notre peuple.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateur pour cette séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.